SUCREZ VOS FRAISES AVEC

LE SUCRE BÉGHIN

no.268

Tentative d'escroquerie

Sous l'uniforme de capitaine du génie, un architecte tente d'escroquer un entrepreneur

Dans une paisible et vieille cité de l'Ouest fit une très honorable famille dont la fille, poussé par on ne sait quelle folie, vient de se faire arrêter à Lille pour tentative d'escroquerie. Voici les faits :

Dans la matinée de lundi dernier, le directeur du contrôle de la Sûreté générale téléphonait à la Brigade mobile de notre ville, qu'un individu, revêtu d'un uniforme de capitaine, et disant se nommer Philippe, appartenant à la section technique du génie militaire de Paris, se trouverait mardi, à trois heures de l'après-midi, sur les quais de la gare de Lille, où il devait attendre à l'arrivée du train de Denain, un gros entrepreneur de cette ville pour l'escroquer de sommes importantes.

Une semaine auparavant, l'entrepreneur dénisien, M. Mullez, avait reçu la visite du même individu. Celui-ci, toujours revêtu de l'uniforme de capitaine du génie, s'était présenté à lui comme étant envoyé dans la région du Nord, par le Ministre de la Guerre, à l'effet de faire exécuter d'importants travaux militaires, à Anzin, Denain, Solesmes et Maubeuge. Le crédit accordé par le ministère de la guerre était, disait-il, de un million deux cent mille francs. Et le pseudo capitaine appuyait ses dires en exhibant, au moment opportun, des lettres avec en-tête et cachets du ministère de la guerre.

Bref, après un long entretien, M. Mulliez se décida. Il prit la responsabilité des travaux et promit qu'il verserait, comme l'exigeait du reste le délégué du ministère, un cautionnement de 60.000 francs à la recette municipale de Valenciennes. M. Mulliez tint parole et alla, en compagnie même de l'officier, effectuer son versement. Les deux hommes se séparèrent ensuite, mais non sans avoir pris rendez-vous pour le mardi 17 courant, à 3 heures de l'après-midi, sur les quais de la gare de Lille, à l'arrivée du train de Denain.

Entre temps, l'entrepreneur réfléchit et pensa qu'il était bizarre ainsi extraordinaire qu'un simple capitaine fut autorisé à traiter de son plein gré pour des sommes aussi élevées. M. Mullez fut pris de soupçon et partit à Paris se renseigner au ministère de la guerre. Là on lui apprit qu'il existait en effet un capitaine Philippe attaché à la section technique du génie militaire, mais que ce dernier n'avait été chargé d'aucune mission. La conclusion pure et nette était que M. Mullez avait affaire à un escroc. Aussi résolut-il de le faire pincer. Sans tarder il se rendit à la sûreté et donna au chef de ce service tous les renseignements utiles. Il lui fit savoir que le pseudo-capitaine devait se trouver à la gare de Lille pour toucher un nouveau cautionnement de 60.000 francs, concernant les travaux militaires de la place de Maubeuge. C'est à ce moment que la Brigade mobile fut avisée et qu'un lieu quelques heures plus tard l'arrestation de l'escroc.

Celui-ci refusa tout d'abord de révéler son identité mais finit cependant par donner son nom.

Malgré le silence de M. Walter, commissaire de la Brigade mobile, qui, d'ailleurs, a bien raison de garder pour lui les quelques rares affaires qu'il a le bonheur de résoudre, nous croyons savoir cependant qu'il s'agit d'un certain Rousselot, 35 ans, architecte, demeurant à La Rochelle dont les parents jouissent dans cette ville de la plus parfaite honorabilité.

L'escroc a été conduit au Parquet et sera poursuivi pour port illégal de costume, faux, usage de faux, tentative d'escroquerie et infraction à la loi sur les chemins de fer.

UN CHEVAL RENVERSE DES TABLES ET DES CHAISES

Enervé d'une trop longue attente, le cheval de M. Wanuxem, marchand de fromages, rue du Marché-aux-Bêtes, s'est subitement emballé, mardi après-midi. Ayant foncé sur les tables et les chaises, heureusement inoccupées, qui se trouvaient à la terrasse de l'estaminet Visart, il s'en fut à une vive allure à travers les rues pour s'arrêter enfin rue Négrier.

UNE FEMME COMPLICE D'UN DESERTEUR

En vertu d'un mandat du Parquet de Charleville, en date du 22 mars 1913, la police de sûreté arrêta hier, la femme Berthe Muller, 30 ans, inculpée de provocation de militaire à la désertion. Amie d'un soldat en garnison à Charleville, cette femme avait incité le troupier à quitter son régiment pour la suivre à Lille. Berthe Muller, dont la culpabilité semble établie par des lettres trouvées sur le déserteur, va être conduite à Charleville.

INDELICAT DOMESTIQUE

Arthur Simoen, 27 ans, en qui son patron, M. Dumortier, loueur de voitures, rue Bottelle, avait la plus grande confiance, faisait la connaissance récemment d'une jeune femme dont les exigences devenaient chaque jour plus nombreuses. Excédé par ses demandes, Simoen se rendit chez divers débiteurs de son patron et empocha une somme de 60 francs. L'indélicat s'est vu dresser procès-verbal.

SAVON VIOLETTES DE PAQUES
VICTOR VAISSIER

LE CERCLE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE « LE TRAVAIL »

Organisé le 13 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale, un banquet démocratique où sont invités tous les républicains laïques sous la présidence sûrete du **docteur Debierre, sénateur du Nord.**

Le Président : Henri SENET.

Prière d'adresser les adhésions à M. Ernest Vicart, au Comité, 58, rue Henri-Kolb, « Au Petit Paris ».

BIENFAISANCE

Notre charmante concitoyenne, Mlle Raymonde Weyckaert, au lendemain même de son récent engagement à l'Opéra-Comique, avait promis le concours de son beau talent pour la fête que la Fédération donne à Kursaal, dimanche dernier. Malheureusement, Mlle Raymonde Weyckaert, subitement indisposée, se vit à son grand regret, dans l'impossibilité absolue de se déplacer. Un télégramme, envoyé par le médecin qui la soigne à la Maison de Santé de la rue Oudinot à Paris, ne fut pas distribué aux organisateurs du concert et il fut s'établir ainsi une certaine confusion. Cependant, Mlle Raymonde Weyckaert, désireuse de montrer toute sa sympathie aux œuvres laïques populaires, vient d'adresser à la Fédération une somme de cinquante francs pour les bénéficiaires de la « Mutuelle Dotale ».

Ce beau geste d'une grande artiste valait la peine d'être signalé.

CONCERT MILITAIRE

Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui jeudi à 3 heures, au Jardin Vauban, par la fanfare du 16e bataillon de chasseurs :

1. Allons-y (Mougeot). — 2. La Smarteuse (Popy). — 3. Le Petit Duc (Lecocq). — 4. Le pompier (Veys). — 5. Nobles Jeux (Schrivère). — 6. L'Adjudant-Major (Veys). — 7. Les Vifriers (Blémont).

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

(Année scolaire 1912 à 1913)

Cours de Coupe (Dames)

Compoullion du 17 juin 1913. — Division supérieure : Mlle Alice Tobol, mention, hors concours avec félicitations ; Mme Emélie Delisle, 2e prix.

1re division : Mlles Gabrielle et Berthe Sarcy, 1er prix ex-æquo avec félicitations du jury.

2e division : Mlles Madeleine Tabary et Hélène Caron, 1er prix ex-æquo avec félicitations du jury.

3e division : Mlles Lebas, 1er prix avec félicitations ; Vandenwendenberg, 2e prix ; Venebost Suzanne, 1er accessit ; Donhiez Geneviève, 2e accessit ; Bout Germaine, 2e accessit ; Delerue Madeleine, 1er accessit ; Pollet Marguerite, 1re mention.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Groupement des Sous-Officiers de Réserve

La première réunion aura lieu dimanche prochain 22 courant, à 10 heures et demie précises, au café de l'Elysée, 65, boulevard de la Liberté. Présence indispensable.

Le meilleur Traitement

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras, qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violentes accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris. 270

ROUBAIX

La Question théâtrale

Les propositions. — Elles ne sont pas acceptées par les commissions. — 15.000 francs de subvention pour le Grand-Théâtre ; 7.000 francs pour le Fontenoy et 1.000 francs à la tournée Ch. Baret.

Demain, au nom des 1re et 5e commissions, M. Verbeurgbt va donner lecture du rapport suivant qu'il demandera au Conseil municipal de vouloir bien approuver.

Messieurs, vos 1re et 5e commissions ont eu à examiner diverses propositions émanant de l'Administration de l'Hippodrome-Théâtre et de M. Paul Doual, directeur du Théâtre du Fontenoy.

En ce qui concerne les représentations lyriques, M. Bossut-Pichon, agissant au nom de la Société de l'Hippodrome-Théâtre, et après entente avec M. Bourdette, directeur du Théâtre municipal de Lille, nous proposait de donner, pendant le cours de la prochaine saison 1913-1914, 18 représentations lyriques municipales, dans les conditions et avec le cahier des charges pratiqués au cours de la saison dernière.

Il demandait cependant quelques modifications que, malgré leur vif désir de lui être agréable, vos commissions n'ont pu accepter pour des raisons financières et d'ordre pratique.

Nous n'avons pu admettre davantage la demande de la Société de l'Hippodrome-Théâtre, motivée par certaines nouvelles sollicitations de jouissance de la salle et tendant à porter la redevance pour concerts donnés par les sociétés subventionnées ou assimilées à 300 francs — au lieu de 200 francs — tous frais compris. En ce qui concerne le prix de 50 francs, proposé pour la location de chaque décor employé en dehors du décor ordinaire des réunions ou concerts, nous estimons que cette question doit être débattue entre les intéressés.

Pour les représentations des tournées Baret, M. Bossut-Pichon nous informait que M. Baret refusait d'accepter les conditions des saisons précédentes et demandait également quelques modifications.

Malgré la haute valeur artistique des représentations données par cet impresario, valeur à laquelle nous nous plaisons à rendre un public hommage, nous n'avons pu accorder les changements demandés.

M. Paul Doual sollicitait pour l'exploitation du Théâtre du Fontenoy une subvention de 10.000 francs pour 50 représentations ayant lieu les dimanches et jours fériés en matinée et soirée. Demandant à la municipalité de tenir compte de l'effort fourni par lui à Roubaix depuis 9 années, il l'informait qu'il lui serait impossible de reprendre avec une subvention moindre la direction du Théâtre du Fontenoy.

Vos 1re et 5e commissions, après discussion et examen sérieux de la proposition de M. Paul Doual, n'ont pas cru devoir l'adopter et cela pour des raisons budgétaires, et vous proposent le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire, la subvention de 7.000 francs.

Elles vous prient, en conséquence, d'adopter pour la saison théâtrale 1913-1914, les conditions générales ci-dessous :

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

La subvention totale de 15.000 fr. sera servie au Grand Théâtre-Hippodrome, moyennant l'observation des conditions suivantes :

Une somme de 14.000 fr. est affectée aux représentations lyriques qui devront être au nombre de dix-huit au cours de la saison.

Douze auditions, dont huit d'operettes, quatre d'opéras-comiques données le dimanche en matinée, six de grand-opéra, traductions ou opéras-comiques importants, genre « Manon » ou « Traviata », données chaque mois, le mercredi à intervalles réguliers. Ces spectacles seront joués avec la même distribution qu'à Lille et comprendront un minimum de 24 choristes.

Aucune œuvre subventionnée ne devra être représentée deux fois, sans l'autorisation expresse de la Sous-Commission des Théâtres et de la commission des Beaux-Arts. Au cours de la saison, deux œuvres nouvelles, ou tout au moins n'ayant pas été jouées à Roubaix depuis 10 ans, devront être interprétées.

Le directeur devra soumettre à l'acceptation de la sous-commission des Théâtres, la liste des ouvrages à interpréter, afin que le programme puisse être arrêté, d'accord avec la commission des Beaux-Arts, dans des conditions appelées à en favoriser l'audition.

Le Grand-Théâtre aura la faculté de majorer le prix des places pour certains spectacles, avec l'approbation de la sous-commission des Théâtres.

L'orchestre roubaisien restera affecté aux auditions lyriques.

Tous les cas non prévus devront être tranchés par ladite sous-commission.

Le complément de la subvention, soit 1.000 francs, est affecté à M. Baret, pour matinées, à donner le dimanche, réservées aux nouveautés littéraires et lyriques et à quelques spectacles classiques.

Comme conséquence de sa subvention de 15.000 francs, le Grand-Théâtre s'engage à maintenir toutes les obligations consenties dans la précédente saison, touchant la gratuité de places, la mise à la disposition de la ville de la salle, les jours où il n'y aura pas de théâtre, pour les distributions des prix, concerts gratuits, concerts annuels des sociétés subventionnées et de quelques des sociétés subventionnées et de quelques sociétés assimilées, dont le Choral Nadaud et le Cercle orphéonique « Les XL », aux conditions précédentes.

THÉATRE DU FONTENOY

L'allocation de sept mille francs sera affectée dans les mêmes conditions que l'année dernière, avec l'obligation d'un minimum de 20 représentations agréées par la sous-commission des Théâtres, à donner en les échelonnant les dimanches ou jours fériés pendant la durée de la saison, soit d'octobre 1913 à mars 1914. La salle de la rue Richard-Lenoir sera, comme l'année dernière et aux mêmes conditions, mise à la disposition de la ville, en cas de fêtes publiques et pour les concerts d'hiver qu'elle voudrait y organiser.

A chaque représentation, deux places au choix seront réservées aux conseillers municipaux.

M. Paul Douel continuera à assurer la bonne marche du Théâtre du Fontenoy.

L'ensemble des subventions théâtrales reste fixé à 22.000 francs.

M. LE GENERAL LEBAS A ROUBAIX

Le général gouverneur de Lille a fait connaître que le dimanche 29 juin, il passera l'inspection des Sociétés agréées.

Le rassemblement devra se faire Avenue Jussieu (au Beau Jardin).

Des officiers du Cercle Militaire et des instructeurs et commissaires de la Fédération portant au bras un brassard tricolore, seront particulièrement chargés du placement des Sociétés.

Le rassemblement devra être terminé pour 8 heures 3/4 au plus tard.

FEDERATION POUR LE PERFECTIONNEMENT DU TIR A L'ARME DE GUERRE A LONGUE PORTEE.

Le dimanche 22 juin est le dernier jour où les adhésions seront reçues, 2, rue du Château, par M. Ed. Martin, président de l'Amicale, de 10 heures à midi ; les cartes seront remises par M. Emile Debuisne, ancien grade français.

Tir du dimanche 22 juin : Le Matin : de 8 heures et demie à 11 heures 3/4, section N. L'après-midi : de 2 heures à 6 heures, sections L et M.

ARRESTATION POUR ATTAQUE NOCTURNE

A la suite de l'enquête ouverte au sujet de l'attaque nocturne dont fut victime, dans le courant de la nuit du 15 au 16, M. Jules Dhédène, demeurant rue de Condé, M. Benêt, commissaire de police du 3e arrondissement, a mis en état d'arrestation le sieur Floris Laleng, 17 ans, apprêteur, demeurant rue Franklin, 162, auteur du coup de couteau.

Faute de preuves, ses complices, Oscar Questier, 17 ans, Edmond Soignon et Caudron Léon, ont été laissés en liberté.

CONCOURS DE TIR

Concours ouvert spécialement aux Membres de la Fédération pour le perfectionnement du Tir à l'arme de guerre à longue portée.

Les Dimanches 6-13-20-27 Juillet et 10 Août

Règlement. — Peuvent prendre part au concours, les jours désignés, tous les membres de la Fédération porteurs de la carte 1913.

Le concours aura lieu au fusil, mousqueton ou carabine Lebel, position facultative réglementaire.

Le tir s'effectuera sur silhouette mesurant 0.80 cent. de hauteur, 0.42 cent. de largeur, divisée en 4 zones, comptant 1, 2, 3, 4 points.

Une série fixe de 8 balles par tireur, dont 2 balles d'essai au pré des tireurs.

Le classement se fera par le plus de points obtenus, le barrage se fera par le nombre de balles mises en cibles, de 3 en 5, un prix sera affecté à la plus belle balle.

80 prix seront affectés à ce concours, objet d'art, médailles, objets d'utilité, etc., etc.

Le concours est gratuit et aura lieu par 4 divisions, il y aura des prix équivalents pour chaque division.

En supplément, il sera attribué au sort entre tous les tireurs ayant pris part au concours, des primes en espèces :

Première prime : 50 francs ; deuxième prime : 25 fr. ; troisième prime : 15 fr.

PERMISSIONS AUX MILITAIRES ROUBAISIENS

Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens, que sur la demande de plusieurs de ses administrés, il a écrit à M. le colonel commandant le 15e régiment d'artillerie à Douai, pour qu'une permission soit accordée aux militaires Roubaisiens, avant leur départ pour les Ecoles à feu.

Le complément de la subvention, soit 1.000 francs, est affecté à M. Baret, pour matinées, à donner le dimanche, réservées aux nouveautés littéraires et lyriques et à quelques spectacles classiques.

Comme conséquence de sa subvention de 15.000 francs, le Grand-Théâtre s'engage à maintenir toutes les obligations consenties dans la précédente saison, touchant la gratuité de places, la mise à la disposition de la ville de la salle, les jours où il n'y aura pas de théâtre, pour les distributions des prix, concerts gratuits, concerts annuels des sociétés subventionnées et de quelques des sociétés subventionnées et de quelques sociétés assimilées, dont le Choral Nadaud et le Cercle orphéonique « Les XL », aux conditions précédentes.

THÉATRE DU FONTENOY

L'allocation de sept mille francs sera affectée dans les mêmes conditions que l'année dernière, avec l'obligation d'un minimum de 20 représentations agréées par la sous-commission des Théâtres, à donner en les échelonnant les dimanches ou jours fériés pendant la durée de la saison, soit d'octobre 1913 à mars 1914. La salle de la rue Richard-Lenoir sera, comme l'année dernière et aux mêmes conditions, mise à la disposition de la ville, en cas de fêtes publiques et pour les concerts d'hiver qu'elle voudrait y organiser.

A chaque représentation, deux places au choix seront réservées aux conseillers municipaux.

M. Paul Douel continuera à assurer la bonne marche du Théâtre du Fontenoy.

L'ensemble des subventions théâtrales reste fixé à 22.000 francs.

M. LE GENERAL LEBAS A ROUBAIX

Le général gouverneur de Lille a fait connaître que le dimanche 29 juin, il passera l'inspection des Sociétés agréées.

Le rassemblement devra se faire Avenue Jussieu (au Beau Jardin).

Des officiers du Cercle Militaire et des instructeurs et commissaires de la Fédération portant au bras un brassard tricolore, seront particulièrement chargés du placement des Sociétés.

Le rassemblement devra être terminé pour 8 heures 3/4 au plus tard.

FEDERATION POUR LE PERFECTIONNEMENT DU TIR A L'ARME DE GUERRE A LONGUE PORTEE.

Le dimanche 22 juin est le dernier jour où les adhésions seront reçues, 2, rue du Château, par M. Ed. Martin, président de l'Amicale, de 10 heures à midi ; les cartes seront remises par M. Emile Debuisne, ancien grade français.

Tir du dimanche 22 juin : Le Matin : de 8 heures et demie à 11 heures 3/4, section N. L'après-midi : de 2 heures à 6 heures, sections L et M.

ARRESTATION POUR ATTAQUE NOCTURNE

A la suite de l'enquête ouverte au sujet de l'attaque nocturne dont fut victime, dans le courant de la nuit du 15 au 16, M. Jules Dhédène, demeurant rue de Condé, M. Benêt, commissaire de police du 3e arrondissement, a mis en état d'arrestation le sieur Floris Laleng, 17 ans, apprêteur, demeurant rue Franklin, 162, auteur du coup de couteau.

Faute de preuves, ses complices, Oscar Questier, 17 ans, Edmond Soignon et Caudron Léon, ont été laissés en liberté.

CONCOURS DE TIR

Concours ouvert spécialement aux Membres de la Fédération pour le perfectionnement du Tir à l'arme de guerre à longue portée.

Les Dimanches 6-13-20-27 Juillet et 10 Août

Règlement. — Peuvent prendre part au concours, les jours désignés, tous les membres de la Fédération porteurs de la carte 1913.

Le concours aura lieu au fusil, mousqueton ou carabine Lebel, position facultative réglementaire.

Le tir s'effectuera sur silhouette mesurant 0.80 cent. de hauteur, 0.42 cent. de largeur, divisée en 4 zones, comptant 1, 2, 3, 4 points.

Une série fixe de 8 balles par tireur, dont 2 balles d'essai au pré des tireurs.

Le classement se fera par le plus de points obtenus, le barrage se fera par le nombre de balles mises en cibles, de 3 en 5, un prix sera affecté à la plus belle balle.

80 prix seront affectés à ce concours, objet d'art, médailles, objets d'utilité, etc., etc.

Le concours est gratuit et aura lieu par 4 divisions, il y aura des prix équivalents pour chaque division.

En supplément, il sera attribué au sort entre tous les tireurs ayant pris part au concours, des primes en espèces :

Première prime : 50 francs ; deuxième prime : 25 fr. ; troisième prime : 15 fr.

PERMISSIONS AUX MILITAIRES ROUBAISIENS

Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens, que sur la demande de plusieurs de ses administrés, il a écrit à M. le colonel commandant le 15e régiment d'artillerie à Douai, pour qu'une permission soit accordée aux militaires Roubaisiens, avant leur départ pour les Ecoles à feu.

Le complément de la subvention, soit 1.000 francs, est affecté à M. Baret, pour matinées, à donner le dimanche, réservées aux nouveautés littéraires et lyriques et à quelques spectacles classiques.

Comme conséquence de sa subvention de 15.000 francs, le Grand-Théâtre s'engage à maintenir toutes les obligations consenties dans la précédente saison, touchant la gratuité de places, la mise à la disposition de la ville de la salle, les jours où il n'y aura pas de théâtre, pour les distributions des prix, concerts gratuits, concerts annuels des sociétés subventionnées et de quelques des sociétés subventionnées et de quelques sociétés assimilées, dont le Choral Nadaud et le Cercle orphéonique « Les XL », aux conditions précédentes.

THÉATRE DU FONTENOY

L'allocation de sept mille francs sera affectée dans les mêmes conditions que l'année dernière, avec l'obligation d'un minimum de 20 représentations agréées par la sous-commission des Théâtres, à donner en les échelonnant les dimanches ou jours fériés pendant la durée de la saison, soit d'octobre 1913 à mars 1914. La salle de la rue Richard-Lenoir sera, comme l'année dernière et aux mêmes conditions, mise à la disposition de la ville, en cas de fêtes publiques et pour les concerts d'hiver qu'elle voudrait y organiser.

A chaque représentation, deux places au choix seront réservées aux conseillers municipaux.

M. Paul Douel continuera à assurer la bonne marche du Théâtre du Fontenoy.

L'ensemble des subventions théâtrales reste fixé à 22.000 francs.

M. LE GENERAL LEBAS A ROUBAIX

Le général gouverneur de Lille a fait connaître que le dimanche 29 juin, il passera l'inspection des Sociétés agréées.

Le rassemblement devra se faire Avenue Jussieu (au Beau Jardin).

Des officiers du Cercle Militaire et des instructeurs et commissaires de la Fédération portant au bras un brassard tricolore, seront particulièrement chargés du placement des Sociétés.

Le rassemblement devra être terminé pour 8 heures 3/4 au plus tard.

FEDERATION POUR LE PERFECTIONNEMENT DU TIR A L'ARME DE GUERRE A LONGUE PORTEE.

Le dimanche 22 juin est le dernier jour où les adhésions seront reçues, 2, rue du Château, par M. Ed. Martin, président de l'Amicale, de 10 heures à midi ; les cartes seront remises par M. Emile Debuisne, ancien grade français.

Tir du dimanche 22 juin : Le Matin : de 8 heures et demie à 11 heures 3/4, section N. L'après-midi : de 2 heures à 6 heures, sections L et M.

ARRESTATION POUR ATTAQUE NOCTURNE

A la suite de l'enquête ouverte au sujet de l'attaque nocturne dont fut victime, dans le courant de la nuit du 15 au 16, M. Jules Dhédène, demeurant rue de Condé, M. Benêt, commissaire de police du 3e arrondissement, a mis en état d'arrestation le sieur Floris Laleng, 17 ans, apprêteur, demeurant rue Franklin, 162, auteur du coup de couteau.

Faute de preuves, ses complices, Oscar Questier, 17 ans, Edmond Soignon et Caudron Léon, ont été laissés en liberté.

VOL DE LINGE

Peyret Aimée, veuve Beaucourt Alexandre, 53 ans, femme de ménage, demeurant rue des Longues-Haies, 75, a été mise en état d'arrestation pour vol de linge commis au préjudice de M. Louis Hevet, cabaretier, rue de l'Alma, 46, chez qui elle travaillait en journée.

FETES DE L'EPEULE ET DU TRICHON

Une importante réunion des habitants et des commerçants des quartiers de l'Epeule et du Trichon doit avoir lieu le vendredi 20 juin courant, chez M. Vanmuldem, estaminet de l'Enfant Perdu, 122, rue de l'Epeule, en vue de la formation du Comité, de la désignation de délégués à la Fédération des Fêtes de quartiers de la date à fixer pour la fête de 1914 et le choix d'un local indépendant pour les réunions des commissions.

Le Comité provisoire prie instamment tous ceux qui s'intéressent au succès de la fête de vouloir bien assister à cette assemblée et d'apporter par leur présence une marque de confiance aux membres qui seront appelés à organiser les festivités de l'an prochain.

L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE A L'EXPOSITION DE GAND

La ville de Roubaix est dignement représentée à l'Exposition Internationale de Gand par une collectivité composée des firmes suivantes : la filature de laines cardées Lemaire et Dillies ; les fabriques de tissus François Ferlé et Cie ; Motte-Bossut fils et Mengère ; Leclercq-Dupire ; Henry Tennynck et fils ; François Roussel père et fils ; C. et J. Pollet ; J. Betz et Cie; Etablissements Wibaux-Florin ; E. Meilhon et Dubruille fils; la Société Anonyme de Teinture et d'Impressions G. G. P. (ancienement Gaydel et Grulois) ; le Syndicat des Peigneurs de Roubaix-Tourcoing; l'Union des Teinturiers et Apprêteurs du Nord ; l'Association des filateurs de coton de Roubaix et l'Ecole nationale des Arts industriels.

COURS MUNICIPAUX DE COUPE ET DE COUTURE

Les examens annuels pour l'obtention du diplôme de coupe et de couture ont eu lieu lundi 16 juin, à l'Ecole de filles de la rue St-Vincent de Paul, sous la présidence de Mme B. Fournel, directrice de l'Ecole pratique et ménagère de jeunes filles. Commencés à 7 heures et demie du matin, ils se sont terminés à 7 heures et demie du soir.

48 aspirantes se sont fait inscrire, 43 étaient présentes. Sur ce nombre 37 ont été déclarées admissibles et 35 admises définitivement.

La Commission d'examen était composée comme suit : Mme Fournel, directrice de l'Ecole pratique et ménagère de Roubaix ; Mme Jacquemin, chef de travaux à l'Ecole pratique de Tourcoing ; Mmes Selliez, Deryckè, Prol, D'Hermies, Mlles Lenne et Harcqz.

Voici la liste, par ordre de mérite des élèves admises : Mlle Voët Sidonie, Mme Déplanque, née Dernoncourt Gabrielle, ex-æquo, Mlles Marie Marie, Cauchy Juliette, Castelain Marie, Hermans Godelive, Bettebière Jeanne, Van Leede Elodie, Clerson Antoinette, Finart Laure, Béghin Jeanne, Donsbeek Germaine, Lorthioir Louise, Tant Madeleine, Descamps Marie, Dujardin Valentine, Lefèvre Marie, Déplanque Jeanne, Kestremond Marie, Dekerle Suzanne, Deverenne Zoë, Steedlesbaeder Germaine, Langlet Raymonde, Rameau Lucie, Colnck Marie, Declercq Henriette, Demester Léontine, Divoy Germaine, Hermans Marie, Brutin Céline, Berniaux Eugénie, Codron Amédée, Willem Jeanne, Voët Aline, Desimpel Clémence.

MM. Henri Thérin et le docteur Dupré, adjoints au Maire, voulant témoigner tout l'intérêt que l'Administration municipale porte au développement et à la prospérité des cours municipaux de coupe et de couture se sont rendus dans la matinée à l'Ecole de filles de la rue Saint Vincent de Paul où ils ont été reçus par Mme Fournel ainsi que par les membres de la Commission d'examen.

Après le proclamation des résultats, la Commission d'examen félicite vivement les Professeurs et les élèves des résultats obtenus et du sérieux effort qu'elles ont eu à produire.

Un coupon de linsu noir, pour confectionner un corsage a été offert à chaque lauréate. Celles-ci toucheront également un livret de Caisse d'épargne d'une valeur de 5 à 12 francs, selon le nombre de points obtenus.

ECOLE DE TIR ET DE P. M. DE LA FEDERATION DES A. DES A. E. DES ECOLES LAIQUES DE ROUBAIX

Vendredi 20. — Section spéciale des candidats au B. A. M. de 20 h. à 20 h. 45 ; cours d'hygiène par M. le docteur Castel, médecin aide-major de réserve ; de 20 h. 45 à 21 h. 45, cours de topographie : Instructeur, M. Midavaine ; section des pupilles post-scolaires : MM. Poathieu et Duplus.

Samedi 21. — De 20 h. à 21 h. 45 : gymnase libre, entraînement et exercices à volonté sous la surveillance de service de semaine.

Tous les soirs, instruction théorique et pratique de tir : M. Castel.

LE MEILLEUR DÉPURATIF EST

LA TISANE DES SHAKERS

Parce qu'elle débarrasse l'organisme et stimule doucement le fonctionnement de l'estomac, du foie et des intestins. Composée de racines, d'écorces et de feuilles, elle corrige bientôt l'état maladif où se trouvent tant de personnes au commencement des saisons. Une cuillerée à café prise après les repas, donnera un bon appétit et dépurera le sang, tout en assurant de bonnes digestions.

271

TOURCOING

INCENDIE

Dégâts importants

Un incendie s'est déclaré, à cinq heures, à la filature Duvillier, rue du Touquet. Les pompiers se sont rendus sur les lieux du sinistre.

Le feu avait pris au troisième étage dans la salle des rendvideure. Une pièce s'étant détachée, en tournant avait produit des étincelles qui ont incendié le coton.

En vingt minutes, les pompiers ont été maîtres du feu.

Les dégâts sont importants, ils proviennent surtout du jet d'eau.

ENCORE UNE NOYADE

La série continue. Hier, à 8 heures et demie du soir, Mlle Rosée Desmet, en logement rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, s'est jetée dans le canal, quai des Mariniers. L'ayant aperçue M. Lauressyna Prosper, 19 ans, magasinier, demeurant quai des Mariniers, se jeta immédiatement à l'eau et fut assez heureux pour la sauver.

Ce sont les chagrins de famille, a-t-elle déclaré, qui l'ont conduite à attenter à ses jours.

ENCORE LES RATS DE GARE

M. Ligny, chef de la Petite Vitesse, a signalé au commissariat de police du 3e arrondissement, le dépérition au quai de la 3e gare aux marchandises de deux sacs d'avoine faisant partie d'une expédition pour M. Six-Bourgois, à Tourcoing. Une enquête est ouverte.

DESCENTE DU PARQUET

M. Mestdag Henri, qui reçut des coups dans la nuit du samedi au dimanche dernier, qui lui occasionnèrent de graves blessures, fut transporté à l'hôpital. Hier, M. Delaté, juge d'instruction, accompagné de M. Harlemont, greffier, est venu l'interroger. Mestdag a maintenu ses précédentes déclarations. Il aurait été frappé avec une matraque plombée par un certain Castelain Camille, 17 ans, teinturier, demeurant à Tourcoing, rue de Mâcon.

CONCERT PUBLIC

L'Harmonie de la Croix-Rouge et l'Orphéon « l'Echo de la Frontière », exécuteront le jeudi 19 juin 1913, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants :

L'Harmonie de la Croix-Rouge : 1. Allegro Militaire (Signard) ; 2. Ouverture de : « Si j'étais Roi » (A. Adam).

L'Orphéon « L'Echo de la Frontière » : 3. Les Martyrs aux Arènes (X. X.); 4. Les Voix de la Nature (X. X.)

L'Harmonie de la Croix-Rouge : 5. Le Tribut de Zamorra (Ch. Gounod) ; 6. Marche Russe (Ganne).

AUTOUR DE LILLE

HEM

Session budgétaire au conseil municipal, jeudi 19, à 7 heures et demie; en commission, demain 22, à 10 heures, en séance publique.

La fièvre aphteuse est déclarée sur la limite du territoire, vers Croix. Les mesures d'usage sont prises.

On a volé 60 francs au préjudice de M. Louis Nys, 21 ans, hameau du Calvaire. Pas d'indice. On enquête.

LYS

Arrestation de François Flévet, 21 ans, journalier, pour bris de mobilier de sa belle-mère et rébellion envers le garde.

ANNAPPES

Jeune voleur. — Mme Delidique-Delemeule se plaint que son neveu Delemeule, 18 ans, lui a volé 40 francs et qu'il en possédait plus que 24 quand elle le retrouva à Lille. Dame ! 18 ans et 40 francs dans sa poche par le temps qu'il fait !...

Feuilleton du 19 Juin 98

Les Deux Cousines

par M. Georges de BOISFORET

De nouveau, il s'était emparé des mains de la jeune fille. Il la fixait avec une tendresse infinie. Penchée à son oreille de tarin à ce que seule, elle entendît, il reprenait :

— Le bonheur... c'est de l'ivoir, Simone, c'est d'être aimé de toi.. c'est de vivre des minutes divines, mon cœur contre ton cœur, mes lèvres contre tes lèvres...

... C'est également d'avoir les caresses du cher enfant qui a créé entre nous un lien indissoluble... du cher enfant dont jusqu'alors j'ai été privé cruellement et que j'aime doublement parce qu'il est mon fils et aussi, parce qu'il est le lien, Simone, qui le fermait les paupières bercée par la musique enivrante des phrases qu'il prononçait.

Et lui, de la voix si belle, si émue, d'effleurer de sa bouche cette nuque si blanche, de respirer le parfum qui émanait d'elle, il sentait une griserie monter à son cerveau.

Ah ! le proverbe qui dit : Tout passe... tout lasse... ce proverbe pour eux était faux, car ils savaient bien que l'amour qu'ils avaient l'un pour l'autre ne passerait jamais ; que la tendresse ne leur viendrait pas... que toujours — comme à ce moment — ils n'auraient qu'une même âme.

. . . . . .

Deux jours plus tard, les deux femmes et l'enfant avaient été du domicile chez la veuve d'un ancien fonctionnaire russe, dans une petite maison jouée toute meublée, à l'extrémité même de Kerloff.

Le local était convenable, sans plus.

Un peu exigu, peut-être même, quoique la propriétaire, une grosse blonde lymphatique, se réservât simplement pour elle — outre sa chambre à coucher et l'une des deux cuisines — une sorte de petit boudoir meublé selon le goût oriental et où elle passait ses journées à lire des romans dont elle faisait une consommation extraordinaire.

Elle n'était pas riche et le location d'une partie de sa maison ajoutait sensiblement à ses revenus.

D'ailleurs il ne fallait pas se montrer trop exigeant.

Kerloff offrait des ressources restreintes.

Pour se loger, Simone et la mère de Frédéric n'eussent pas trouvé mieux.

La veuve de l'ancien fonctionnaire russe avait reçu une éducation assez soignée et — chose appréciable — elle parlait le français presque correctement.

Elle pouvait donc rendre, et elin rendait de fort bonne grâce, à ses nouveaux locataires de nombreux services.

Tous les soirs, Frédéric accourait auprès de celles-ci.

Et les heures qu'il vivait aux côtés de sa mère, de Simone et de son fils, étaient pour lui des heures trop courtes, des heures enchantées...

Le dimanche — lorsqu'il était libre — il leur consacrait tout son temps.

Mais sa joie quelque vive qu'elle fût, n'était pas sans mélange.

Déjà, madame Mauroy avait à plusieurs reprises, manifesté son étonnement de ce que Gaston n'eût pas encore envoyé de ses nouvelles.

Pourtant il la savait en Russie.

Pas très loin de lui.

Frédéric affirmait l'avoir prévenu.

Pourquoi ne donnait-il pas signe de vie ? Cela semblait singulier à la pauvre mère.

Elle le disait à l'ingénieur.

Et celui-ci s'efforçait de fournir du silence observé par son frère une explication plausible...

Une explication dont il devait bien s'avouer à lui-même la puérilité.

— Demeuré seul à Bédyr, Gaston est obligé de remplir non seulement son emploi, mais le mien par surcroît. C'est là une besogne énorme, écrasante...

« Le temps sans doute lui fait défaut pour écrire.

— Prétexte cela.

— Mais...

— Oui, prétexte... mauvais prétexte, je le répète. L'on a toujours le temps d'écrire à sa m